



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE

Luanda (Angola), 3 – 7 mai 2010

SOUTIEN APPORTE PAR LA FAO A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DETAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAINE (PDDAA)

Table des matières

	Paragraphes
1. CONTRIBUTION DE LA FAO AU LANCEMENT DU PROGRAMME DU NEPAD POUR LE SECTEUR AGRICOLE	1 – 10
1.1 <i>Historique et origine de la participation de la FAO au NEPAD</i>	1 – 2
1.2 <i>Définition du programme du NEPAD pour la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture</i>	3 – 7
1.3 <i>Elaboration du document complémentaire du PDDAA</i>	8 – 10
2. MESURES VISANT A ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA	11 – 22
2.1 <i>Premières initiatives pour la mise en œuvre du PDDAA</i>	11 – 14
2.2 <i>Élaboration de programmes nationaux d'investissement prioritaires et de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier</i>	15 – 18
2.3 <i>Réunions de mise en œuvre du PDDAA au niveau régional</i>	19 – 22
2.4 <i>Action de la FAO sur le terrain</i>	23
3. SOUTIEN ACTUEL ET FUTUR DE LA FAO AU PDDAA: THÈMES ET STRATÉGIE	24 - 58
3.1 <i>Soutien actuel et futur de la FAO à la mise en œuvre accélérée du PDDAA – domaines thématiques</i>	26 – 34
3.1.1 <i>Soutien au processus de tables rondes pour le PDDAA</i>	27 – 29
3.1.2 <i>Aide à la mise en œuvre opérationnelle des pactes pour le PDDAA</i>	30 – 34
3.2 <i>Renforcement des capacités institutionnelles</i>	35 – 41
3.3 <i>Stratégie relative à l'appui technique de la FAO</i>	42 – 54
3.3.1 <i>Mobilisation des ressources techniques internes de la FAO</i>	43 – 45
3.3.2 <i>Alignement du programme de terrain de la FAO sur le plan d'action du PDDAA</i>	46
3.3.3 <i>Établissement de partenariats et d'alliances à l'appui de la mise</i>	

	<i>en œuvre du PDDAA</i>	47 – 51
3.3.4	<i>Action de plaidoyer et mobilisation de ressources</i>	52 - 54
3.4.	<i>Défis à relever</i>	55 – 58

ANNEXE: Liste des abréviations

1. CONTRIBUTION DE LA FAO AU LANCEMENT DU PROGRAMME DU NEPAD POUR LE SECTEUR AGRICOLE

1.1 Historique et origine de la participation de la FAO au NEPAD

1. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été lancé lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains tenu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, en tant que vision et cadre stratégique pour la renaissance de l'Afrique. Il résulte de la fusion de deux initiatives de développement à l'échelle du continent: le « *Partenariat du millénaire pour le programme de redressement de l'Afrique* » proposé en 2000 par les présidents Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Olusegun Obasanjo (Nigeria) et Thabo Mbeki (Afrique du Sud); et le « *Plan Omega* » présenté par le Président sénégalais Abdoulaye Wade. La nécessité de fusionner ces deux initiatives a été indiquée lors du Sommet des dirigeants africains tenu à Syrte (Libye) en mars 2001, puis réitérée à l'occasion de la Conférence conjointe des ministres africains des finances et du développement économique et de la planification, qui s'est déroulée à Alger (Algérie) en mai 2001. Le NEPAD représentait l'engagement pris par les dirigeants africains, à partir d'une vision commune et d'une conviction ferme et partagée, d'éradiquer la pauvreté et de placer les pays africains, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Il devait promouvoir des initiatives de développement, d'appartenance et sous pilotage africains, axées sur divers domaines d'intervention prioritaires, notamment l'infrastructure, la science et la technologie, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

2. Lors de la première réunion du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (le HSGIC), tenue à Abuja (Nigéria) le 23 octobre 2001, le Directeur général de la FAO a été invité à faire le point de la situation concernant la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture en Afrique, et à exposer les mesures à prendre à cet égard dans le cadre du programme du NEPAD pour l'agriculture. À cette occasion, il a offert l'aide de l'Organisation pour la formulation du programme du NEPAD pour le développement de l'agriculture et le renforcement de la sécurité alimentaire. Cette offre a ouvert la voie à une collaboration étroite et continue entre la FAO, la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD.

1.2 Définition du programme du NEPAD pour la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture

3. En décembre 2001, à la suite de la réunion du HSGIC tenue en octobre à Abuja, la FAO a organisé à Rome un atelier de réflexion sur l'eau et l'agriculture qui rassemblait des experts africains des 15 pays membres du Comité chargé de la mise en œuvre du NEPAD, pour un échange d'idées sur les domaines prioritaires du programme du Partenariat pour l'agriculture. La FAO a également pris part à tous les principaux débats qui ont contribué à l'intégration de l'agriculture dans le programme du NEPAD. L'une de ces tribunes a été l'Atelier sur l'état d'avancement des travaux, qui s'est déroulé à Benoni (Afrique du Sud) en janvier 2002, à l'initiative du Comité de pilotage du NEPAD, pour indiquer la voie à suivre dans les divers secteurs du Partenariat.

4. Une semaine après l'atelier de Benoni, la vingt-deuxième Conférence régionale pour l'Afrique tenue au Caire (Égypte) du 4 au 8 février 2002, a offert à des ministres et des fonctionnaires africains de haut niveau l'occasion de se pencher sur les idées du NEPAD, de mieux comprendre cette nouvelle initiative et de définir leurs rôles. La Conférence a adopté une résolution qui recommandait notamment une coopération étroite entre la FAO et le NEPAD, et approuvait l'intégration des programmes spéciaux nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, élaborés avec l'aide de la FAO, dans le programme agricole du Partenariat.

5. La FAO a apporté son soutien à la définition des orientations stratégiques et, en mars 2002, l'Organisation et le HSGIC sont parvenus à un accord sur les grandes lignes du futur « Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine » (PDDAA). En avril 2002, à la demande du HSGIC, la FAO a ainsi entrepris la rédaction de trois chapitres et d'un document de synthèse devant constituer le document du PDDAA. Plusieurs versions provisoires successives de ces quatre textes ont été distribuées, pour observations, à tous les ministres africains de l'agriculture et de l'intégration africaine, et aux chefs des communautés économiques régionales (CER) africaines; au Président et aux membres du Comité de pilotage du NEPAD; aux chefs de la Banque africaine de développement, de la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, de la Banque de développement de l'Afrique australe, et d'autres banques sous-régionales de développement; au Chef de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique; au Fonds international de développement agricole; au Programme alimentaire mondial; à la Banque mondiale; au Forum de recherche agricole en Afrique (FARA); avec l'envoi de copies, pour information, à celle qui était alors l'Organisation de l'Unité africaine.

6. À la mi-mai 2002, un texte provisoire unifié a été examiné par le Comité de pilotage du NEPAD, à l'occasion de sa réunion de Maputo. En juin 2002, une version révisée a ensuite fait l'objet d'un examen dans le cadre d'une série de réunions tenues au Siège de la FAO à Rome, avant d'être approuvée le 9 juin 2002 par les ministres africains de l'agriculture. Un an plus tard, en juillet 2003, ce document était adopté par les chefs d'État et de gouvernement, réunis à Maputo (Mozambique) pour leur Sommet, accompagné d'un investissement estimatif, à l'horizon 2015, de quelque 251 milliards d'USD réparti en fonction de quatre grands axes d'intervention, les « piliers » du Programme:

- *Pilier 1: Extension de la surface cultivée sous un régime d'aménagement durable des terres et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau.* Cet axe d'intervention reconnaît les risques liés à l'agriculture pluviale en Afrique et l'importance cruciale de la gestion des ressources en eau pour augmenter la productivité agricole et assurer une production durable et prévisible. Il souligne également l'importance d'une amélioration de la fertilité des sols et de la capacité de rétention de l'humidité des terres agricoles. L'investissement nécessaire a été estimé à 37 milliards d'USD, avec l'ajout de 31 milliards d'USD pour couvrir les coûts d'entretien et d'utilisation.
- *Pilier 2: Amélioration des infrastructures rurales et des capacités relatives au commerce pour un meilleur accès au marché.* Dans le cadre de cet axe d'intervention, l'accent sera mis sur les investissements complémentaires dans les infrastructures rurales, notamment les routes et les installations de stockage, de traitement et de commercialisation, nécessaires pour accompagner la croissance attendue de la production agricole, et améliorer ainsi la compétitivité du secteur. L'investissement estimatif était de l'ordre de 92 milliards d'USD, dont 62 milliards pour les infrastructures rurales et 2,8 milliards pour le renforcement des capacités relatives au commerce. Des dépenses supplémentaires à hauteur de 37 milliards d'USD étaient également prévues pour l'entretien et l'utilisation.
- *Pilier 3: Accroissement de l'offre alimentaire et lutte contre la faim.* Une approche sur deux fronts est nécessaire, dans le cadre de cet axe d'intervention, pour avoir un effet immédiat sur les moyens d'existence des agriculteurs: a) mise en place de filets de sécurité, et b) renforcement de la sécurité alimentaire grâce à une augmentation de la production agricole. L'objectif spécifique était d'améliorer la productivité de quelque 15 millions de petits exploitants agricoles, grâce à des technologies, des services et des politiques améliorés, pour un coût de 7,5 milliards d'USD. Un investissement de 42 milliards d'USD est également prévu pour les interventions d'urgence et les filets de sécurité.

- *Pilier 4: Recherche en agriculture, et diffusion et adoption de technologies.* Plusieurs stratégies sont envisagées dans le cadre de cet axe d'intervention, notamment: a) augmenter les investissements dans la recherche et le développement technologique; b) accroître la part du secteur privé dans le financement de la recherche en agriculture; et c) mener des réformes institutionnelles et financières pour améliorer la durabilité des activités de recherche. L'investissement nécessaire à l'appui de ce pilier était estimé à 4,6 milliards d'USD.

7. La décision de Maputo a été renforcée par la déclaration de l'Assemblée de l'Union africaine, à sa deuxième session extraordinaire, tenue un an plus tard à Syrte (Libye), en février 2004, portant sur « les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique ». Les engagements pris à l'occasion de ce Sommet ont été les suivants: i) soutenir le Conseil ministériel africain de l'eau (AMCOW) dans son rôle d'élaboration de plans et politiques relatifs à la gestion des ressources en eau sur le continent; ii) encourager la conclusion d'accords bilatéraux sur les ressources communes en eau et charger les communautés économiques régionales (CER) de conclure les protocoles régionaux appropriés; iii) renforcer les organisations existantes de mise en valeur des bassins fluviaux et lacustres et créer, le cas échéant, de nouvelles organisations; et iv) adopter le fonds de facilitation pour l'eau et prendre note de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 pour le développement global et intégré du secteur de l'eau.

1.3 Élaboration du document complémentaire du PDDAA

8. À Maputo, les dirigeants africains et les ministres de l'agriculture ont indiqué la nécessité d'une prise en compte explicite de l'élevage, des pêches et des forêts dans le document du PDDAA. Le Sommet a donc invité le Secrétariat du NEPAD à élaborer un document complémentaire en collaboration avec la FAO, afin d'élargir le champ d'application du Programme détaillé aux investissements nécessaires pour assurer le développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.

9. Les trois chapitres de ce document complémentaire, un pour chacun des trois sous-secteurs, ont été achevés à mi-2005 à l'issue d'un vaste processus de consultation, et approuvés lors de réunions organisées par le Secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, à l'intention d'experts de ces sous-secteurs et des ministres chargés de l'élevage, des pêches et des forêts. La FAO les a ensuite réunis en un document complémentaire unique, qui a été publié dans les quatre langues de l'Union africaine et distribué à diverses institutions continentales et régionales et aux partenaires du développement.

10. Avec l'élaboration du document complémentaire et son intégration dans le PDDAA, le montant de l'investissement total nécessaire pour la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture en Afrique, dans le cadre du NEPAD, a été porté à 354 milliards d'USD, soit une augmentation de 103 milliards d'USD.

2. MESURES VISANT A ACCELERER DE LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

2.1 Premières initiatives pour la mise en œuvre du PDDAA

11. Dès les premières années du processus de mise en œuvre du NEPAD, la FAO a saisi toutes les occasions possibles, à tous les niveaux, pour renforcer l'intérêt pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et l'engagement en leur faveur. Elle a donc insisté afin que tous les investissements, quel que soit le secteur visé - infrastructures, transport et communications, santé ou éducation - soient utiles, ou tout au moins conciliables avec l'agriculture, s'agissant du seul moyen de sortir

les populations africaines de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire à grande échelle. La FAO a maintes fois répété qu'en Afrique, compte tenu de la faiblesse du capital financier et humain, tant au niveau des ménages qu'à l'échelon national, les perspectives économiques devaient être essentiellement fondées sur l'agriculture. Dans ce contexte, outre le soutien technique direct et continu apporté au Secrétariat du NEPAD, la FAO a également aidé les huit communautés économiques régionales (CEMAC, CEN-SAD, COMESA, CEEAC, CEDEAO, SADC, UEMOA et UMA) à élaborer des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire, en vue d'un éventuel financement par les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Encadré 1: Les caractéristiques du soutien de la FAO au programme du NEPAD pour l'agriculture

Le soutien apporté par la FAO au programme du NEPAD pour l'agriculture a présenté un certain nombre de caractéristiques, à savoir notamment:

- *Continuité:* La FAO a été la toute première organisation à détacher un conseiller résident auprès du Secrétariat du NEPAD et elle assure la présence d'au moins un conseiller principal en matière de politiques depuis le lancement du PDDAA;
- *Forum de sensibilisation autour du NEPAD:* La FAO a encouragé le débat sur les questions liées au PDDAA pour permettre aux pays et à leurs communautés économiques régionales de prendre un engagement collectif pour l'action;
- *Orientation pratique:* L'aide de la FAO vise à convertir les intentions et l'engagement en des propositions concrètes de projets d'investissement et d'assistance technique, en vue d'un financement par des ressources mobilisées dans le cadre de partenariats intérieurs et/ou extérieurs; et
- *Mise en œuvre de projets et de programmes de sécurité alimentaire* dans l'esprit du NEPAD, notamment dans le cadre de programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire.

12. La FAO s'est efforcée également d'accélérer la mise en œuvre du PDDAA dès son approbation par les ministres africains de l'agriculture, réunis à Rome en juin 2002. En décembre 2002, la Banque africaine de développement (BAfD) et la FAO ont coparrainé une réunion qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) à l'intention des CER et de certains pays, et visant à concrétiser le concept du NEPAD en des initiatives opérationnelles. Cette réunion a permis de prendre des décisions concernant: a) l'élaboration du Plan d'action pour la mise en œuvre du PDDAA; b) l'identification de propositions pour des programmes nationaux clés dans le cadre du NEPAD; et c) l'identification de profils des programmes phares du NEPAD pour les CER. Ces programmes mettaient en vedette les cultures prioritaires et certains produits particulièrement importants pour chaque sous-région (le riz en Afrique de l'Ouest, le maïs en Afrique orientale et australe, le manioc dans la zone humide, etc.).

13. La réunion d'Abuja a été suivie d'un atelier organisé par le NEPAD, en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires, à Johannesburg (Afrique du Sud) fin mars 2003. À cet atelier ont participé des représentants des CER, du FARA, de la Banque mondiale, du PAM, de l'UNICEF et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement. Avec la contribution d'experts de la FAO, divers plans d'action et profils de projet du NEPAD ont été préparés pour la période 2003-2015: i) programmes de la SADC concernant le mécanisme de réserve alimentaire stratégique, le développement de l'irrigation et la gestion de l'eau, et le commerce agricole et l'harmonisation; ii) profil de projet d'irrigation pour le COMESA; iii) programmes

d'intensification et diversification, et de multiplication des semences, à l'intention de la CEEAC; iv) établissement d'une zone exempte de l'onchocercose dans la région de la CEDEAO; v) plan d'action pour la sécurité alimentaire dans la zone de compétence de l'IGAD; et vi) programmes continentaux du NEPAD concernant le manioc, la banane (tissus), le renforcement des organisations communautaires, le FARA, les centres d'excellence et les interventions d'urgence. Bien que certains de ces programmes, notamment celui sur le manioc, aient été financés, la plupart des initiatives initiales ont été mises en attente par manque d'intérêt de la part des partenaires du développement.

14. La FAO a également contribué à la mise en application du PDDAA en aidant la Commission de l'Union africaine à élaborer le Programme semences et biotechnologies pour l'Afrique (PSBA) et à en définir la stratégie de mise en œuvre. Un secrétariat du Programme est en cours d'établissement.

2.2 Élaboration de programmes nationaux d'investissement prioritaires et de projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier

15. À la suite de l'adoption de la Déclaration de Maputo, et à la demande du Secrétariat du NEPAD, la FAO a mis en route un suivi immédiat visant à traduire les engagements pris en une action concrète. Dans cette optique, elle a organisé à Rome, le 17 septembre 2003, une réunion à l'intention des représentants de 19 ministres de l'agriculture des pays membres du Comité chargé de la mise en œuvre du NEPAD et du Comité de pilotage du NEPAD, de la BAfD, de la Banque mondiale, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Union africaine et de la société civile. À l'issue de ces débats, il a été convenu que les stratégies nationales à long terme pour la sécurité alimentaire et le développement agricole seraient remaniées et mises à jour, et que des programmes nationaux d'investissement à moyen terme (PNIMT), avec les profils de projets d'investissement bancables (PPIB) correspondants, seraient élaborés.

16. C'est ainsi qu'en collaboration avec des experts nationaux, et grâce à des fonds provenant de ses propres sources de financement et à un soutien financier du Gouvernement italien, la FAO a aidé 51 pays africains à élaborer des PNIMT et des PPIB. Dès 2006, des PNIMT avaient ainsi été définis dans les 51 pays concernés, pour un portefeuille d'investissement total de 26,7 milliards d'USD (2004-2008), ainsi que près de 200 PPIB, pour une enveloppe globale de plus de 10 milliards d'USD. Environ 47 pour cent (4,8 milliards d'USD) des projets identifiés rentraient dans le cadre du « Pilier 1 » du PDDAA, tandis qu'un nombre similaire de projets, représentant 27 pour cent (2,7 milliards d'USD) du budget, avaient été définis pour le « Pilier 2 ». Certains des PPIB et des programmes d'investissement sous-régionaux liés au PDDAA ont suscité l'intérêt des institutions financières internationales – la BAfD et la Banque mondiale, notamment – ainsi que de certains donateurs bilatéraux.

17. Dans certains pays, les PPIB ont été développés en projets d'investissement, dont la mise en œuvre a été financée par des ressources nationales ou, dans certains cas, par des fonds de source intérieure et extérieure. L'Angola est l'un des pays dans lesquels la plupart des PPIB ont été développés et mis en œuvre.

18. Un rapport d'évaluation de la FAO sur la mise en œuvre des PPIB, établi à la fin de l'année 2005, a souligné que la plupart des gouvernements attachaient une certaine importance aux PPIB mais pas suffisamment toutefois pour les intégrer dans leurs plans de développement nationaux. Ces profils de projets étaient donc le plus souvent exclus de la liste effective des projets pour lesquels un financement par des ressources nationales et extérieures était envisagé. Apparemment, les gouvernements s'attendaient à ce que la FAO mobilise, pour la mise en œuvre de ces projets, des ressources extérieures à leurs modalités de financement standards avec les partenaires du développement. La plupart des donateurs ont toutefois indiqué clairement que leur soutien au

développement agricole dans le contexte du NEPAD aurait essentiellement un caractère national, et qu'ils ne financeraient que des projets et des programmes inscrits par les gouvernements dans les cadres nationaux de dépenses à moyen terme. Pallier cette divergence entre les attentes des gouvernements et les orientations des donateurs est donc essentiel et constitue un défi majeur pour la mise en œuvre du PDDAA.

2.3 Réunions de mise en œuvre du PDDAA au niveau régional

19. Au début de l'année 2004, le Secrétariat du NEPAD avait déjà conscience du vif sentiment d'urgence ressenti par ses membres quant à la nécessité de faire avancer le processus du PDDAA, du stade de l'engagement politique et de l'élaboration d'un cadre de programmation, à la mise en œuvre concrète du Programme sur le terrain. Il a donc élaboré une feuille de route qui a été présentée aux CER et à leurs pays membres. Celle-ci tenait compte des rôles respectifs: a) du Secrétariat du NEPAD, en sa qualité de facilitateur et mobilisateur de ressources et de compétences; et b) des CER et de leurs pays membres, en tant que principaux responsables de la mise en œuvre du PDDAA aux niveaux régional et national, respectivement.

20. La feuille de route visait également à définir un processus dynamique et utile pour identifier les possibilités d'investissement et assurer les arrangements institutionnels nécessaires afin de permettre aux CER et à leurs pays membres, d'élaborer des projets d'investissement, et aux partenaires du développement de dresser des plans d'aide financière à long terme. Dans ce contexte, quatre réunions de planification régionale ont été organisées en 2005 – Afrique orientale et centrale (25-28 janvier, Dar es Salaam), Afrique australe (15-18 janvier, Maputo), Afrique de l'Ouest (15-18 mars, Bamako), Afrique du Nord, (12-13 avril, Le Caire) –, aboutissant à la réunion de lancement de la mise en œuvre du PDDAA, tenue les 21 et 22 avril à Accra (Ghana). La FAO a apporté une contribution technique à toutes ces réunions et en a cofinancé les deux premières, en collaboration avec les pays membres du G8, et notamment avec les États-Unis.

21. En décembre 2005, le NEPAD et la Commission de l'Union africaine ont organisé une journée de réflexion à Pretoria (Afrique du Sud), à laquelle ont participé des représentants des différentes communautés économiques régionales, de la société civile africaine, et des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement, afin d'étudier les mesures nécessaires pour donner suite aux décisions prises lors des réunions des CER, et du sommet final d'Accra. L'objectif était d'identifier, pour chacune de ces communautés, les domaines d'action prioritaires à mettre en œuvre dans les 12 mois suivants. Bien que la FAO ait aidé les communautés à formuler leurs domaines d'action prioritaires à court terme, aucun d'eux n'a été financé, et cela pour les mêmes raisons que pour les projets phares du PDDAA, c'est-à-dire parce que les donateurs n'ont pas honoré leurs engagements.

22. À cette occasion, la FAO a proposé d'aider la CEDEAO et la CEEAC à élaborer leurs programmes régionaux d'investissement agricole. Dans le cas de la CEDEAO, l'aide de l'Organisation a consisté à regrouper en un maximum de 6 grands thèmes les 25 domaines thématiques identifiés dans le cadre de la politique agricole commune de la Communauté, l'ECOWAP, élaborée avec le soutien technique de la FAO. S'agissant de la CEEAC, l'appui demandé concernait l'élaboration du Programme régional de la Communauté pour la sécurité alimentaire (PRSA), qui a été adopté en tant que Programme régional du PDDAA. À cet égard, le soutien apporté à la CEDEAO a comporté l'élaboration d'une note conceptuelle sur le Programme régional intégré d'investissement agricole, et la définition d'un mandat détaillé et des coûts indicatifs pour la formulation des six volets de ce programme régional. Malheureusement, malgré l'initiative de la FAO, l'élaboration du PRSA pour la CEDEAO n'a pu être menée à bien, en raison d'un manque de financement.

2.4 Action de la FAO sur le terrain

23. Bien que, comme il est expliqué plus haut, la réussite des premières initiatives prises pour promouvoir la mise en œuvre du PDDAA sur le terrain ait été limitée, la FAO s'est efforcée, avec des résultats tangibles, de faire progresser la mise en œuvre du PDDAA dans le cadre des programmes spéciaux, nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire (PSSA, PNSA et PRSA). Depuis 1995, quelque 305,8 millions d'USD ont ainsi été affectés à la mise en œuvre du PSSA en Afrique. Des fonds ont été alloués par la FAO elle-même (57,1 millions d'USD), par les gouvernements hôtes dans le cadre d'accords relatifs à des fonds fiduciaires unilatéraux (77,5 millions d'USD) et par les donateurs (171,1 millions d'USD). Les sources de financement ont été des donateurs bilatéraux (par exemple, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, la Libye, Monaco et les Pays-Bas) et multilatéraux (notamment, la BAfD, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, la Banque ouest-africaine de développement, le FIDA, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine), ainsi que le secteur privé (le Comité olympique international-COI, l'Association internationale de l'industrie des engrais, la New Holland Machinery Company). La Coopération Sud-Sud (CSS) qui fait également partie intégrante des PNSA/PRSA, est un mécanisme efficace misant sur la solidarité entre les pays en développement. Dans le cadre de ce mécanisme, 29 accords CSS faisant intervenir dix pays coopérants (dont trois pays d'Afrique: Égypte, Maroc et Tunisie), ont ainsi été signés en faveur de pays africains. Quelque 1 200 experts et techniciens ont été envoyés sur place, au titre de ces accords.

3. SOUTIEN ACTUEL ET FUTUR DE LA FAO AU PDDAA: THÈMES ET STRATÉGIE

24. Vers la mi-2006, le Secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, avec le soutien de certains donateurs bilatéraux et multilatéraux importants, de la Banque mondiale et de l'IFPRI, se sont engagés dans la mise en œuvre de la feuille de route pour le PDDAA, dans le cadre d'un processus régional et national de tables rondes par pays. Cette feuille de route a été définie comme étant un engagement axé sur un processus logique commençant par la mobilisation des acteurs clés et l'identification des points d'entrée, pour passer ensuite à une planification fondée sur les résultats obtenus et sur des échanges de vues, à la formation d'alliances avec des investisseurs à tous les niveaux et à l'élaboration d'un « pacte national », et arriver enfin à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen par les pairs. Les principales caractéristiques du Pacte, qui est l'élément central du processus, sont les suivantes: i) appartenance et pilotage locaux en vertu de l'engagement du gouvernement, au plus haut niveau, vis-à-vis du PDDAA et de celui de toutes les parties prenantes nationales; ii) identification des domaines d'investissement agricole prioritaires à partir d'études analytiques et d'examens critiques des obstacles et des facteurs de croissance; iii) recensement des lacunes et des faiblesses à corriger au niveau des politiques; et iv) assurance du soutien et de l'adhésion des partenaires du développement.

25. Dans un premier temps, la FAO ne s'était pas pleinement ralliée au processus de tables rondes, qui était considéré comme une opération de longue haleine susceptible de ne pas conduire nécessairement à une action immédiate sur le terrain. Par ailleurs, l'impression était qu'il ne tiendrait pas compte des travaux déjà entrepris dans le cadre du PDDAA ou d'autres initiatives et programmes nationaux et régionaux de développement agricole, notamment les programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, les programmes nationaux d'investissement à moyen terme et les profils de projets d'investissement bancables. Toutefois, depuis 2008, la FAO apporte toute sa collaboration au processus et, comme on le verra plus loin, elle soutient activement les pays dans sa mise en œuvre.

3.1 Soutien actuel et futur de la FAO à la mise en œuvre accélérée du PDDAA – Domaines thématiques

26. Depuis la fin de 2008, le soutien apporté par la FAO à la mise en œuvre du PDDAA au niveau national et régional s'est articulé, et continuera ainsi dans un avenir prévisible, autour des quatre domaines thématiques suivants:

- i) soutien à la préparation des tables rondes nationales et régionales;
- ii) assistance aux CER et aux pays dans leurs activités après-pacte;
- iii) renforcement des capacités institutionnelles; et
- iv) plaidoyer et mobilisation de ressources.

3.1.1 Soutien au processus de tables rondes pour le PDDAA

27. En vertu des principes d'appartenance et de pilotage africains du PDDAA, seuls quelques pays ont adressé une demande d'assistance à la FAO, à laquelle celle-ci a répondu, pour l'élaboration des documents techniques d'information étayant le Pacte. Jusqu'à présent l'intervention directe la plus importante a été effectuée en Sierra Leone, où la FAO a aidé, en collaboration avec l'IFPRI, la CEDEAO et d'autres partenaires du développement, à l'établissement des documents d'information et à l'organisation de la table ronde. La contribution technique de l'Organisation a été financée par le Fonds du PCT, un instrument de financement qui est à la disposition des représentants nationaux, sous-régionaux et régionaux de la FAO.

28. La FAO prévoit de collaborer, dans les années à venir, avec d'autres gouvernements et communautés économiques régionales, en vue de la préparation et de l'organisation de leurs tables rondes. En effet, à mesure que d'autres pays adhèrent au processus du pacte pour le PDDAA, le soutien de la FAO est de plus en plus souvent demandé. Ainsi, par exemple, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) et la FAO, avec la participation de représentants de la SADC et de deux institutions phares – le FARA et l'Université du Kwazulu Natal -, se sont rendues en République-Unie de Tanzanie pour examiner le lancement du processus de tables rondes pour le PDDAA. L'objectif est la signature, d'ici à la fin de juin 2010, d'un pacte s'appuyant sur le Programme de développement du secteur agricole, qui est financé par certains partenaires du développement dans le cadre d'un panier commun de fonds. La FAO apportera son soutien en collaboration étroite avec d'autres partenaires du développement, associés ou non à ce dispositif.

29. Par ailleurs, le Gouvernement ougandais a demandé le soutien de la FAO pour la mise au point finale de son pacte pour le PDDAA. En République centrafricaine, la FAO a collaboré avec le FIDA et la Banque mondiale à l'appui de l'élaboration d'un pacte national pour le PDDAA piloté par le gouvernement et soutenu par la CEEAC. Une mission conjointe de la FAO, du FIDA, de la Banque mondiale et de l'IFPRI, sous la direction de l'APCN, s'est rendue dans le pays à la mi-mars 2010 afin de donner le coup d'envoi au processus de tables rondes nationales pour le PDDAA. La FAO a également reçu une demande d'assistance de la part du Gouvernement mauritanien pour la formulation d'une stratégie de sécurité alimentaire devant servir de cadre pour le processus de tables rondes qui aboutira à la signature d'un pacte pour le PDDAA. À cet effet, une mission de la FAO s'est rendue dans le pays en février 2010 et un aide-mémoire a été rédigé, précisant l'ampleur et la nature de l'aide demandée.

3.1.2 Aide à la mise en œuvre opérationnelle des pactes pour le PDDAA

30. Aider les gouvernements et les CER à traduire les pactes pour le PDDAA en des programmes d'investissement agricole opérationnels et à redéfinir leurs politiques, sera l'objectif central du soutien de la FAO à la mise en œuvre du Programme détaillé dans un avenir proche. En mars 2010, 15 pays avaient signé un pacte, 14 pays membres de la CEDEAO (Bénin, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) et 5 pays membres du COMESA (Burundi, Éthiopie, Ouganda, Rwanda et Swaziland). Le Rwanda a été le premier pays à signer en mars 2007, les autres ayant souscrit entre juillet 2009 et mars 2010.

31. Actuellement, l'Organisation apporte son soutien à certains pays pour la mise en œuvre de leur pacte, et cela en collaboration avec les partenaires du développement concernés, notamment la Banque mondiale, la BAfD et le FIDA. Une mission d'appui technique de la FAO s'est rendue au Rwanda en février 2010 afin d'assister le Gouvernement dans son examen des coûts du Programme national d'investissement dans le secteur agricole, et pour aider le Ministère de l'agriculture et des ressources animales (MINAGRI) à exposer plus clairement la procédure de calcul des coûts de ce programme, aux partenaires pour le développement et au Groupe de travail pour le secteur agricole. L'objectif de cette mission était précisément de fournir au Gouvernement et aux partenaires du développement, une explication objective des différences de coût entre les différentes versions du Programme d'investissement d'une part, et entre ce programme et la deuxième phase du Plan stratégique de transformation de l'agriculture (PSTA-II), de l'autre. La mission a permis de dégager ces divergences et d'y remédier. Grâce à cela, les partenaires devraient maintenant apporter leur soutien plein et entier à la prompte mise en œuvre du PDDAA au Rwanda.

32. La FAO fournit également son assistance au Gouvernement togolais, en collaboration avec le FIDA et la Banque mondiale, pour l'élaboration, dans le cadre de son pacte, d'un programme d'investissement pour la mise en œuvre, soutenu par les partenaires du développement. Ce programme devrait être financé conjointement par le FIDA, la Banque mondiale, la Banque ouest-africaine de développement, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, et le Gouvernement togolais. La FAO a également participé à la réunion pour les annonces de contributions au PDDAA, qui s'est déroulée le 4 février 2010.

33. À la mi-mars 2010, l'Organisation attendait de recevoir une demande d'assistance du Ministre béninois de l'agriculture en vue de la définition d'un programme d'investissement après-pacte pour le PDDAA. Une mission de la FAO se rendra dans le pays en avril 2010, sous réserve de nouveaux accords entre l'équipe de pays du donateur et le Gouvernement concernant certains éléments du pacte pour le PDDAA. De même, l'Organisation procède actuellement à l'examen du pacte du Burundi, à la demande du Gouvernement, afin d'établir une feuille de route pour l'élaboration d'un programme d'investissement. La FAO apporte également son soutien plein et entier au Gouvernement sierra-léonais aux fins de l'élaboration d'un plan opérationnel pour le PDDAA et pour l'affinement des programmes d'investissement proposés dans le cadre du Plan national pour un développement agricole durable (NSADP) et du Programme national pour le PDDAA.

34. Concernant les priorités du soutien de la FAO dans les deux prochaines années, notamment pour les opérations après-pacte, il s'agira d'aider 11 pays et au moins deux CER dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs pactes. Les pays bénéficiaires seront identifiés en consultation avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), les CER concernées et les gouvernements. L'Organisation fournira son soutien en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes, et en tenant compte de l'aptitude des gouvernements à mobiliser les partenaires du développement en vue de leur participation à l'élaboration du programme national pour le PDDAA et à son éventuel financement. Ce soutien s'étendra ben entendu à la mise en œuvre opérationnelle des domaines d'investissement prioritaires, déjà identifiés dans les pactes, et à leur intégration dans les programmes nationaux en faveur de l'agriculture, le cas échéant, dans le cadre d'un programme national ou régional de développement de l'agriculture unique, qui sera le PDDAA. Par ailleurs, la FAO aidera ces pays à revoir leurs politiques pour leur apporter les ajustements nécessaires à une mise en œuvre fructueuse du PDDAA et garantir ainsi la réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté.

3.2 Renforcement des capacités institutionnelles

35. L'une des stratégies adoptées par la FAO pour favoriser la mise en œuvre du PDDAA a été le renforcement des institutions continentales et régionales chargées de fournir des orientations

politiques et opérationnelles pour la formulation des programmes nationaux et régionaux du PDDAA, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation. Cette stratégie de soutien sera poursuivie dans le cadre du processus de tables rondes pour le PDDAA conduisant à la signature des pactes, puis aux niveaux régional et national.

36. La première assistance technique de la FAO au Secrétariat du NEPAD, devenu aujourd'hui l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), s'est concrétisée en janvier 2002 par le détachement, pour une période de six mois, d'un conseiller agricole principal auprès du Secrétariat du Comité de pilotage du NEPAD, alors accueilli par le Ministère sud-africain de l'agriculture. Depuis, le soutien institutionnel de la FAO à l'Agence s'est poursuivi avec l'affectation d'autres experts de l'Organisation dans le cadre de divers accords de financement, et un appui technique du Siège de la FAO et des bureaux régionaux et sous-régionaux, financé par des projets et par des fonds du Programme ordinaire.

37. La principale fonction des conseillers fournis par la FAO était de renforcer les capacités de l'Agence dans ses activités relatives aux politiques et son action de plaidoyer, à l'appui de la mise en œuvre du PDDAA, du suivi et de l'établissement de rapports. Cette assistance sera poursuivie et renforcée dans les trois prochaines années avec le détachement de deux experts de la FAO auprès de l'Agence – un expert de haut niveau sur les politiques et les investissements agricoles, et un analyste des informations sur la sécurité alimentaire – dans le cadre de projets financés par le Gouvernement italien et l'Union européenne. Par ailleurs, ces projets prévoient le recrutement de consultants internationaux et nationaux, la mise à contribution en sous-traitance d'institutions universitaires et de recherche, et le recours à des services d'experts dans le cadre du Programme de coopération technique entre pays en développement (CTPD).

38. L'orientation et l'ampleur du soutien institutionnel apporté par la FAO à l'APCN feront l'objet d'un examen périodique dans le cadre de réunions consultatives conjointes de haut niveau qui se tiendront deux fois par an, et d'autres consultations spéciales. La première de ces réunions FAO/APCN s'est tenue en septembre 2009, à Midrand (Afrique du Sud); à cette occasion, une délégation de haut niveau de la FAO, conduite par le Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Afrique, s'est entretenue avec la direction de l'Agence, qui à l'époque était encore le Secrétariat du NEPAD. Lors de cette rencontre, il a été convenu de divers domaines de coopération prioritaires et des modalités de présentation mutuelle de rapports et de contrôle. À la suite de cette réunion, le Secrétaire exécutif de l'APCN, accompagné de certains de ses assistants, s'est rendu à Rome les 14 et 15 octobre 2009, pour examiner avec la Direction générale de la FAO la nature et la portée du soutien que son Agence attendait de l'Organisation.

39. Les efforts de renforcement des capacités menés par la FAO s'adressent également au Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine. Il s'agit principalement de renforcer la capacité du Département à mettre en œuvre les décisions relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, prises par les ministres africains de l'agriculture et les chefs d'État et de gouvernement, en collaboration étroite avec l'APCN, les CER et les partenaires du développement d'Afrique. Ce soutien a été fourni dans le passé dans le cadre de divers projets du PCT et continuera d'être assuré à l'avenir selon d'autres modalités de financement. L'un de ces mécanismes est un projet financé par l'Italie, prévoyant le détachement d'un fonctionnaire agricole principal chargé de travailler en relation étroite avec le Représentant sous-régional de la FAO à Addis Abeba, pour apporter un appui direct et indirect à la Commission de l'Union africaine dans le cadre du soutien coordonné des Nations Unies au titre du Mécanisme de coordination régionale et de son groupe thématique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.

40. La FAO est également venue en aide à diverses communautés économiques régionales pour la formulation de leur politique agricole commune (CEDEAO et SADC) et des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (UEMOA, COMESA, CEDEAO, CEEAC, IGAD et SADC), qui depuis 2002 font partie intégrante du PDDAA en Afrique. Par ailleurs, l'Organisation

a fourni son assistance à la CEDEAO en vue de la définition des thèmes de son Programme régional d'investissement agricole pour le PDDAA. L'aide apportée à la CEDEAO se poursuivra dans le cadre d'un projet qui sera financé par l'Espagne et vise principalement à faciliter la mise en œuvre opérationnelle des pactes nationaux et du pacte régional grâce à la contribution d'un expert en détachement prolongé et de consultants internationaux, régionaux et nationaux engagés à court terme.

41. Dans les pays, le renforcement des capacités institutionnelles sera également assuré dans le cadre des initiatives de la FAO, au titre de la préparation et du suivi des activités du PDDAA. Le soutien qui sera fourni conjuguera la formation en cours d'emploi des fonctionnaires nationaux intervenant dans l'élaboration des pactes, et la formulation de programmes d'investissement et de politiques sectorielles pour une mise en œuvre effective du PDDAA en collaboration étroite avec les experts de la FAO.

3.3 Stratégie relative à l'appui technique de la FAO

42. La stratégie qui sera adoptée pour assurer l'appui technique de la FAO dans toutes ses dimensions, et faire ainsi progresser la mise en œuvre du PDDAA, prévoit quatre axes d'intervention complémentaires, à savoir:

- mobilisation des ressources techniques de la FAO;
- alignement du programme de terrain de la FAO sur le plan d'action du PDDAA;
- établissement de partenariats et d'alliances avec les partenaires du développement; et
- action de plaidoyer et mobilisation de ressources.

3.3.1 Mobilisation des ressources techniques internes de la FAO

43. L'une des faiblesses identifiées concernant le soutien apporté par la FAO au PDDAA par le passé, a été l'absence d'une approche cohérente et conséquente, à l'échelle de la FAO – Siège, bureaux régionaux, sous-régionaux et locaux –, de l'assistance fournie à ce processus, ce qui a donné lieu à des incohérences et à des occasions manquées. En vue de pallier ces faiblesses, en 2009 le Directeur général a adressé des directives à toutes les Unités, au Siège et sur le terrain de la FAO afin que le soutien apporté par la FAO aux pays d'Afrique soit coordonné, en synergie et en harmonie avec le processus national du PDDAA. De ce fait, tout semble indiquer aujourd'hui que les représentants de la FAO sont de plus en plus nombreux à prendre part aux processus de tables rondes dans les pays dont ils sont chargés.

44. Dans le même ordre d'idées, le Département de la coopération technique de la FAO, qui est le centre de coordination pour les questions relatives au NEPAD et à l'Union africaine au sein de l'Organisation, a établi deux Équipes spéciales pour le PDDAA, une équipe élargie et une équipe de base, pour coordonner le soutien de la FAO à ce processus. L'Équipe spéciale élargie est composée de représentants de toutes les divisions techniques de la FAO au Siège, du Représentant régional de la FAO pour l'Afrique (ADG/RAF) et du Coordonnateur sous-régional pour l'Afrique orientale, qui est également le représentant de la FAO auprès de l'Union africaine et de la CEA, ainsi que pour l'Éthiopie. L'Équipe spéciale de base est constituée de représentants du Service de soutien et d'assistance aux politiques (TCSP), de la Division du Centre d'investissement (TCI), du Service d'appui à la sécurité alimentaire intégrée (TCSF), ainsi que du Représentant régional pour l'Afrique et du Coordonnateur sous-régional pour l'Afrique orientale. Cette équipe se réunit régulièrement, parfois chaque semaine, pour faire le point des initiatives et des progrès accomplis dans le cadre du soutien de la FAO au processus du PDDAA, tandis que l'Équipe spéciale élargie se réunit environ tous les trois mois.

45. L'approche des équipes spéciales de la FAO pour le PDDAA a constitué un instrument efficace pour mobiliser et coordonner le soutien de l'Organisation au plan d'action du PDDAA à l'échelle du continent et aux niveaux sous-régional et national.

3.3.2 *Alignement du programme de terrain de la FAO sur le plan d'action du PDDAA*

46. Donnant suite à la directive du Directeur général qui a conduit à l'établissement de l'Équipe spéciale élargie et de l'Équipe spéciale de base, la Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes (TCS) a procédé à un recensement visant à évaluer la nature et l'ampleur du programme d'assistance technique de la FAO en Afrique, et à établir ses liens avec les quatre axes d'intervention du PDDAA. L'image générale qui en est ressortie est la suivante:

- plusieurs unités de la FAO fournissent une assistance technique en Afrique à des degrés très divers quant au nombre de projets réalisés, à leurs dimensions et à leur couverture géographique. Pour certaines unités, il s'agit d'un seul projet dans un pays donné, tandis que d'autres peuvent aller jusqu'à s'occuper de 64 projets couvrant l'ensemble du continent: en termes budgétaires, le portefeuille de projets géré par les divisions se situait entre 2,3 millions d'USD et 860 millions d'USD;
- les programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, qui constituent un volet déclaré du plan d'action du PDDAA, bénéficient d'une enveloppe de 780 millions d'USD, avec deux programmes nationaux (Tanzanie et Nigéria) à hauteur de plus de 260 millions d'USD chacun;
- la plupart des unités, sauf deux, ont déclaré que leurs projets contribuaient à un ou plusieurs des quatre axes d'intervention du PDDAA, mais quelques-unes seulement ont fait état de contacts directs avec l'APCN ou d'efforts pour synchroniser leurs activités sur les priorités du Programme détaillé; et
- certaines activités de projet soutenues par différentes unités de la FAO semblaient se chevaucher, ce qui nécessite une analyse et un examen plus approfondis, ainsi qu'un échange d'informations entre les unités concernées visant à établir la nature, la raison et l'étendue de ces chevauchements et à renforcer les synergies.

3.3.3 *Établissement de partenariats et d'alliances à l'appui de la mise en œuvre du PDDAA*

47. La FAO s'est toujours efforcée d'établir des partenariats et de nouer des alliances pour apporter, en misant sur la coordination et la synergie, le meilleur soutien possible à la mise en œuvre du PDDAA, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et au Programme d'action d'Accra. C'est dans ce but qu'elle prend une part active, parfois en tant que chef de file, à quatre plates-formes de partenariat.

48. **Première plate-forme:** La FAO est le coordonnateur du Groupe thématique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies (MCR) sous l'égide de la CEA. Ce groupe a pour mandat d'apporter un soutien vigoureux et harmonisé à l'échelle du système des Nations Unies, aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole. Il se réunit au moins deux fois par an pour élaborer le plan de travail du groupe, faire le point et établir le rapport d'avancement et le rapport annuel à présenter au MCR à sa réunion annuelle.

49. **Deuxième plate-forme:** La FAO est un membre actif de l'Équipe spéciale pour le PDDAA de la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural (GRPRD). Cette équipe se réunit chaque semaine par vidéoconférence, par conférence téléphonique ou en

personne, soit en marge d'événements importants, soit dans le cadre de réunions organisées expressément pour étudier les modalités du soutien de la mise en œuvre du PDDAA. Dans ce contexte, l'équipe spéciale élabore et adopte des feuilles de route et des directives opérationnelles, telles que les « *Guidelines for Donor Support to CAADP Process at a Country-Level* » adoptées lors de la réunion de la Plate-forme de partenariat du PDDAA tenue à Abuja les 9 et 10 novembre 2009. La FAO y est représentée par le Centre d'investissement (TCI) et TCS. Cette tribune a été jusqu'à présent la plus active et la plus productive en termes de partenariat.

50. **Troisième plate-forme:** L'Initiative concernant les OMD, qui a été lancée par le Secrétaire général des Nations Unies afin de définir des mécanismes efficaces pour la mise en œuvre des engagements relatifs à ces objectifs, constitue un autre des partenariats dans lesquels la FAO joue un rôle actif. Cette initiative s'articule autour de trois axes: un Groupe de pilotage, un Groupe de travail et des groupes thématiques d'appui. La FAO et l'Union africaine coordonnent le groupe thématique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, avec l'appui de la BAFD et de la Banque mondiale. Ce mécanisme aurait pu être utile pour apporter un soutien - coordonné et en synergie - du développement de l'agriculture en Afrique, en particulier du PDDAA. Le Groupe thématique se réunit rarement, mais à l'occasion de sa première réunion qui s'est tenue à Rome en février 2008, il a recommandé à l'unanimité qu'un soutien soit apporté à la mise en œuvre accélérée du PDDAA. Au cours de cette même réunion, il a également recommandé un accroissement massif des fonds destinés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, dans le cadre des instruments de financement existants ou, si nécessaire, grâce à l'établissement de nouveaux mécanismes de financement, dont les modalités opérationnelles seraient guidées par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

51. **Quatrième plate-forme:** La quatrième plate-forme de partenariat est l'Initiative de la FAO contre la flambée des prix des denrées alimentaires (ISFP), qui a été lancée par le Directeur général de l'Organisation en décembre 2007, pour faire face aux effets de la hausse des prix alimentaires sur les groupes particulièrement vulnérables des pays les plus touchés. Le principal objectif de cette initiative était de faciliter l'accès des petits exploitants agricoles aux intrants, notamment pour ceux qui sont des acheteurs nets de denrées alimentaires ou qui, pour cause de dysfonctionnement du marché ou de pauvreté, utilisent certains intrants comme les semences et les engrais, en quantités sous-optimales. En Afrique, l'ISFP a été mise en œuvre dans le cadre du troisième pilier du PDDAA et avec la participation et le soutien actifs de l'Union africaine, du NEPAD et des CER. Les principaux partenaires de la FAO dans la mise en œuvre de l'ISFP ont été le PAM, le FIDA, la Banque mondiale, la BAFD et d'autres institutions multilatérales.

3.3.4 Action de plaidoyer et mobilisation de ressources

52. En tant qu'organisation internationale, la FAO s'emploie avant tout à assurer la sécurité alimentaire pour tous à l'appui de la mise en œuvre du PDDAA. Dans ce contexte, l'Organisation organise des sommets, des conférences et des réunions de haut niveau afin de mobiliser un appui politique et financier pour lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde entier et en Afrique. La FAO apporte son soutien et offre sa participation aux réunions mondiales organisées pour traiter les problèmes de sécurité alimentaire et les enjeux du développement agricole, en faisant valoir ses connaissances spécialisées et ses compétences techniques.

53. La FAO apportera également son soutien aux initiatives de l'Union africaine visant à renforcer la coopération Sud-Sud avec des partenaires du développement non traditionnels, tels que le Brésil, la Chine, l'Inde, la Turquie et le Venezuela, notamment. Elle aidera le NEPAD et l'UA, en collaboration avec d'autres partenaires du développement, à suivre les progrès accomplis dans le décaissement des 20 milliards d'USD annoncés par les donateurs dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire, et notamment à établir dans quelle mesure l'Afrique a bénéficié de ces fonds dans le cadre du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP). Le GAFSP est un mécanisme multilatéral mis en place pour faciliter la mise en œuvre des engagements de L'Aquila.

54. La FAO a déjà mobilisé, et continuera de le faire, des ressources intérieures et extérieures pour financer l'assistance technique aux pays et aux CER, et faire ainsi progresser la mise en œuvre du PDDAA. Les représentants sous-régionaux et locaux de la FAO sont la première source de financement de ces activités. Ils sont habilités à approuver des projets au titre du Fonds du PCT, bien que les montants prévus soient limités. La FAO mobilise également des fonds auprès des partenaires du développement, notamment l'Italie, l'Espagne et l'Union européenne qui ont fait preuve de générosité. Les ressources mobilisées auprès des donateurs seront destinées en particulier au soutien des activités postérieures aux pactes et au renforcement des capacités institutionnelles, tandis que les ressources disponibles au titre d'éventuels projets du PCT pourraient être utilisées pour financer les activités menées en préparation des tables rondes pour le PDDAA.

3.4 Défis à relever

55. Le processus de mise en œuvre du PDDAA est allé résolument de l'avant ces deux dernières années. Toutefois, pour permettre un décollage réel et fructueux aux niveaux national et régional, il reste encore divers défis à relever, sans quoi les principes du NEPAD risqueraient d'être compromis et l'assistance technique de la FAO pourrait être inefficace.

56. Le premier de ces défis est celui d'assurer l'engagement des gouvernements et leur prise en main de l'initiative du NEPAD/PDDAA. À la fin de 2008, soit plus de cinq ans après l'approbation du Programme détaillé, sept pays seulement avaient atteint l'objectif des dix pour cent du budget national, fixé à Maputo. Les gouvernements ne peuvent pas revendiquer l'appartenance de cette initiative s'ils n'honorent pas leurs engagements. Il existe donc le risque que le NEPAD et le PDDAA, comme de nombreuses initiatives précédentes, finissent par être guidés par les donateurs, dans la mesure où ceux-ci en conduisent le processus d'élaboration et se taillent la part du lion dans le financement du programme.

57. Le deuxième défi est la sensibilisation insuffisante des parties prenantes locales aux principes, objectifs et buts du PDDAA. Lors d'une réunion organisée par le NEPAD et l'Association des parlementaires européens au Cap, en mars 2007, à l'intention des parlementaires africains et des organisations régionales de la société civile, il est apparu que la plupart d'entre eux ignorait l'existence de l'engagement budgétaire de dix pour cent pris à Maputo. Il existe également un manque de coordination et un alignement insuffisant entre le processus de tables rondes du PDDAA et d'autres programmes de développement de l'agriculture en cours ou engagés dans la filière. Cela peut favoriser la multiplication et la fragmentation des programmes nationaux pour l'agriculture, et donner lieu à des chevauchements comportant un gaspillage de précieuses ressources humaines et financières. À cet égard, une prise en main et un pilotage effectifs de la part des gouvernements, joints à une bonne compréhension et au ralliement de toutes les parties prenantes nationales, sont essentiels pour une mise en œuvre fructueuse et coordonnée du PDDAA.

58. Enfin, la FAO fournit son assistance sur demande. De ce fait, pour pouvoir intervenir dans l'une ou plusieurs des différentes phases du processus de mise en œuvre du PDDAA – préparation en vue de la signature des pactes, définition des programmes d'investissement, ajustement des politiques, suivi et évaluation –, il est nécessaire que l'Organisation reçoive une demande formelle de la part des gouvernements, des CER et de l'APCN, et cela en temps voulu. Comme il est indiqué précédemment, il est prévu actuellement d'aider 11 pays en ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle de leurs pactes, mais le lieu et le calendrier de cette assistance dépendront du nombre et de la date de réception des demandes qui seront présentées par les pays, et auxquelles il sera donné suite, comme on l'a vu plus haut, en fonction de leur ordre d'arrivée. Toutefois, si les demandes ne parviennent pas dans les délais voulus, il est possible que le nombre de pays que la FAO prévoit d'aider ne soit pas atteint.

Annexe: LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADG	Sous-Directeur général
AMCOW	Conseil ministériel africain de l'eau
APCN	Agence de planification et de coordination du NEPAD
BaFD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
COI	Comité olympique international
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CSS	Coopération Sud-Sud
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARA	Forum de recherche agricole en Afrique
FIDA	Fonds international de développement agricole
GAFFSP	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
GDPRD	Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural
HSGIC	Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISFP	Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires
MCR	Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NSADP	Plan national pour un développement agricole durable (Sierra Leone)
PAM	Programme alimentaire mondial
PCT	Programme de coopération technique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PNIMT	Programmes nationaux d'investissement à moyen terme
PNSA	Programme national pour la sécurité alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPIB	Profils de projets d'investissement bancables

PRSA	Programme régional pour la sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
TCI	Division du Centre d'investissement
TCS	Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes
TCSF	Service d'appui à la sécurité alimentaire intégrée
TCSP	Service de soutien et d'assistance aux politiques
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance